

N°2024/13

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du jeudi 28 mars 2024

Par suite d'une convocation en date du 22 mars 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de COUX se sont réunis à la Mairie de COUX le jeudi 28 mars 2024 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

Etaient présents :

M. ALLIER Jérôme	Mme CROS Christelle
M. AUBERT Michel	Mme CORBILLON Céline
M. CROS Samuel	Mme GIGON Christine
M. DEDIDIER Sylvain	Mme LEVEQUE Marie-José
M. HERNANDEZ Guy	Mme SAUVEBELLE Sarah
M. MATHIAN Christian	Mme VALLIER France
M. THÉRY Jacques	
M. VOLLE Stéphane	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents avant donné procuration

Mme CHIVELAS Brigitte a donné procuration à M. VOLLE Stéphane
Mme NURY Cassandra a donné procuration à Mme GIGON Christine
M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. THÉRY Jacques
M. LEFEBVRE Jacques a donné procuration à M. DEDIDIER Sylvain

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame GIGON Christine a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 04 -28/03/2024
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur JEANNE Jean-Pierre, donne la parole à Madame CROS Christelle, Adjointe aux Finances, pour la présentation du budget primitif 2024.

Madame CROS Christelle remet aux élus et donne lecture de la note de présentation imposée par la Loi NOTRE, qui simplifie la présentation et retrace les informations du budget primitif dont la maquette a été adressée à chaque élu conjointement à la convocation du présent conseil municipal. Cette note de présentation est jointe à la présente délibération.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 1 615 817,45€.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 613 912,17€. Elle comprend les dépenses de remboursement du capital de la dette, les études, fonds de concours et différents travaux. Ces travaux seraient financés par des subventions, des fonds propres et par un emprunt d'un montant de 150 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix pour, 0 abstention et 3 voix contre (Monsieur Sylvain DEDIDIER, Monsieur Guy HERNANDEZ et Monsieur Jacques LEFEBVRE) :

- Approuve le Budget Primitif au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.
- Vote le budget primitif 2024 tel que présenté et joint à la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Jean-Pierre JEANNE,
Maire



Christine GIGON,
Secrétaire de séance

